

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
11 octobre 2023

PUBLIE LE : 25 OCT. 2023

Délibération n°231011-3 : Modification de la grille tarifaire des activités du Dôme

L'an deux mille vingt-trois, le onze octobre à vingt et un heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le quatre octobre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2023

PRESENTS

AIGREMONT	Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE
CHAMBOURCY	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Emmanuel PUISEUX, DELEGUE SUPPLEANT Armelle LEJAY, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
LE VESINET	Salma BELOUAH, DELEGUEE TITULAIRE Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Monica LONARDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : Le Pecq, Le Vésinet

Assistaient à la séance

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Nombre de communes	:	7
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	10
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	9 pour la délibération relative au tournage de « Joséphine ange gardien » 10 pour les autres délibérations

OBJET : MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES ACTIVITES DU DOME

RAPPORTEUR : Monsieur BURGAUD, Vice-président

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°310122-4 du 31 janvier 2022 relative à la modification de la grille tarifaire des activités du Dôme ;

CONSIDERANT la nécessité d'augmenter les recettes propres de l'établissement ;

CONSIDERANT la nécessité d'augmenter le tarif de mise à disposition d'un MNS pour une séance ligne 25m/coût horaire ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster le prix d'un article de la boutique Dôme ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier la grille tarifaire en ce sens ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ADOpte la grille tarifaire des prestations du Dôme, jointe en annexe.

INDIQUE que ces tarifs sont applicables à compter du 16 octobre 2023.

DIT que les recettes sont inscrites au budget.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **25 OCT. 2023**

Transmis en préfecture et affiché le **25 OCT. 2023**

Marie-Pascale TUVI
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme

Arnaud PÉRICARD
Président du Syndicat Intercommunal

GRILLE TARIFAIRE

Accusé de réception en préfecture
078-257801340-20231025-231011-3-DE
Date de télétransmission : 25/10/2023
Date de réception préfecture : 25/10/2023

TARIFS INDIVIDUELS ESPACE AQUATIQUE

Entrée piscine individuelle	6,50 €
Entrée piscine individuelle - 25 ans	5,50 €
Carte de 10 entrées piscine adulte	59,00 €
Carte de 10 entrées piscine - 25 ans	49,00 €
Séance unitaire activité aquatique	13,00 €

TARIFS INDIVIDUELS ESPACE FORME

Entrée unitaire plateau musculation	13,00 €
Séance unitaire activité fitness	13,00 €
Carte 10 entrées plateau musculation	115,00 €

TARIFS INDIVIDUELS ESPACE BIEN-ETRE

Entrée unitaire bien-être/piscine	16,00 €
Carte 10 entrées bien-être/piscine	147,00 €

CARTES MULTI ACTIVITES

Carte 10 séances activités aquatique-Fitness	115,00 €
Entrée unitaire tout espace	22,00 €
Carte 10 entrées tout espace	200,00 €

PASS ANNUELS (engagement 12 mois)

	Tarif plein	Tarif réduit*
Pass annuel accès Piscine	20,90€ /mois	-5%
Pass annuel accès Espace Bien-être (sauna + hammam)	26,90€ /mois	-5%
Pass annuel accès Muscu OU Fitness	35,90€ /mois	-5%
Pass annuel accès Piscine + 2 cours hebdomadaires d'Aquagym / Aquafitness	36,90€ /mois	-5%
Pass annuel accès Muscu OU Fitness + Piscine	44,90€ /mois	-5%
Pass annuel accès Muscu + Fitness	50,90€ /mois	-5%
Pass annuel accès Muscu + Fitness + Piscine	57,90€ /mois	-5%
Pass annuel accès Muscu + Fitness + Piscine + 2 cours hebdomadaires d'Aquagym / Aquafitness	72,90€ /mois	-5%
Option Bien-être (accès sauna + hammam en illimité)		(+) 12,00 €/mois
Option Sans engagement (pour se désengager à tout moment)		(+) 50,00 €

*Le tarif réduit (critères non cumulatif) est applicable sur présentation d'un justificatif :

Les résidents des communes du Syndicat (Saint-Germain-en-Laye/Fourqueux, Le Pecq, Marly-le-Roi, Chambourcy, Aigremont, Le Vesinet, Mareil-Marly)
Moins de 25 ans - Séniors de 65 ans et plus - Familles nombreuses - Personnes en situation de handicap

TARIFS GROUPES, ENTREPRISES, ASSOCIATIONS, SCOLAIRES et COLLECTIVITES

Entrée piscine	5,50 €
10 contre marques accès piscine	49,00 €
100 contre marques accès piscine	430,00 €

ECOLE DE NATATION

Bébés nageurs (1er bébé)	230,00 €
Bébés nageurs (suite famille)	135,00 €
Cours de natation adultes	285,00 €
Cours de natation enfants	255,00 €
Cours de natation supplémentaire adultes	130,00 €

AUTRES SERVICES

Test de natation	4,00 €
Renouvellement badge d'accès (en cas de perte ou vol)	3,00 €
Renouvellement bracelet accès (en cas de perte ou vol)	5,00 €
Evènementiel/tarif sur décision du Président	de 15,00 € à 35,00 €
Stage sportif demi-journée/tarif sur décision du Président	de 20,00 € à 40,00 €
Séance stage sportif enfant/tarif sur décision du Président	de 12,00 € à 30,00 €
Semaine stage sportif enfant (1 séance /jour)/tarif sur décision du Président	de 75,00 € à 100,00 €
Semaine stage sportif enfant (2 séances /jour)/tarif sur décision du Président	de 160,00 € à 200,00 €
Mise à disposition d'un MNS pour une séance ligne 25 m/coût horaire	29,90 €
Mise à disposition d'un MNS pour une séance ligne 50 m/coût horaire	52,90 €
Mise à disposition d'un coach sportif - salle de fitness ou plateau de musculation/cnôt horaire	de 48,00 € à 96,00 €

TARIFS PARTENAIRES ESPACE AQUATIQUE**

	Partenaires	Non partenaires
Location horaire d'une ligne d'eau 25 m pour une séance association sportive	22,00 €	44,10 €
Location horaire d'une ligne d'eau 50 m pour une séance association sportive	44,10 €	66,10 €
Location horaire d'une ligne d'eau 25 m bassin extérieur association sportive	31,00 €	61,00 €
Location horaire d'une ligne d'eau 25 m pour une séance association sportive scolaire		13,20 €
Location horaire d'une ligne d'eau 50 m pour une séance association sportive scolaire		15,40 €
Location horaire d'une ligne d'eau 25 m pour une séance établissement scolaire public du 1er et 2nd degré et supérieur		15,40 €
Location horaire d'une ligne d'eau 50 m pour une séance établissement scolaire public du 1er et 2nd degré et supérieur		17,60 €
Location horaire d'une ligne d'eau 25 m pour une séance établissement scolaire privé du 1er et 2nd degré et supérieur		17,60 €
Location horaire d'une ligne d'eau 50 m pour une séance établissement scolaire privé du 1er et 2nd degré et supérieur		24,30 €
Location horaire d'une ligne d'eau 25 m pour une séance centre de formation sportive	13,20 €	15,40 €
Location horaire d'une ligne d'eau 50 m pour une séance centre de formation sportive	15,40 €	17,60 €
Location horaire d'une ligne d'eau 25 m pour une séance institut à visée médicale	13,20 €	17,60 €
Location horaire d'une ligne d'eau 50 m pour une séance institut à visée médicale	17,60 €	24,20 €
Location horaire d'une ligne d'eau 25 m pour une séance gendarmerie, police, casernes de pompiers***	17,60 €	39,70 €
Location horaire d'une ligne d'eau 50 m pour une séance gendarmerie, police, casernes de pompiers***	19,90 €	52,90 €
Location horaire d'une ligne d'eau 25 m pour une séance collectivité (cadre loisirs)		44,10 €
Location horaire d'une ligne d'eau 50 m pour une séance collectivité (cadre loisirs)		66,20 €

** toute heure entamée est due ** ne s'applique pas aux associations qui ont signé une convention d'objectifs et de moyens avec le Syndicat

***Ces tarifs partenaires ne concernent pas les institutions avec lesquelles il a été convenu une contrepartie fixée par convention (mise à disposition de personnel, formations,...)

TARIFS LOCATION D'ESPACES sur décision du Président

Location horaire salle de fitness	de 35,00 € à 70,00 €
Location horaire plateau de musculation	de 55,00 € à 110,00 €
Location horaire salle de formation - 19 personnes	de 10,00 € à 50,00 €
Location horaire salle de réunion - 30 personnes	de 15,00 € à 100,00 €
Mise à disposition journalière de l'équipement pour un évènement sportif	de 1 500,00 € à 5 000,00 €
Mise à disposition d'un espace forme, bien-être ou aquatique de l'équipement pour tournage (tarif par demi-journée)	de 500,00 € à 3 000,00 €

TARIFS PRODUITS BOUTIQUE

Jeton de casier porte-claf	1,50 €
Bonnet de bain tissu adulte / enfant	4,00 €
Bonnet de bain silicone adulte	10,00 €
Gourde 750ml	15,00 €
Serviette coton 50x100cm	19,00 €
Serviette coton 70x140cm	25,00 €
Sac à dos	50,00 €
Sac baluchon	45,00 €

La gratuité est accordée sur présentation d'un justificatif :

Aux moins de trois ans, hors bébés nageurs
Aux accompagnateurs des groupes scolaires et des accueils de loisirs sur la base de 1 par groupe de 5 enfants de 3 à 6 ans et de 1 par groupe de 8 enfants de 7 à 12 ans ou de 1 par groupe de 8 adolescents ou adultes
A l'accompagnateur d'une personne en situation de handicap
Aux accompagnateurs de groupes de personnes en situation de handicap, dans la limite d'un accompagnateur par personne
Aux personnes souhaitant essayer une activité aquatique, fitness ou de plein air, dans la limite d'une activité par an et sur réservation
Aux accompagnants des enfants de moins de 8 ans de l'école de natation jusqu'aux vestiaires pour le confier à l'adulte référent
Aux établissements scolaires primaires des communes membres du Syndicat Intercommunal sur réservation